

*Le Président de la Commission commerciale suisse au Caire, E. Trembley,
au Directeur de la Division du Commerce du Département de l'Economie
publique, W. Stucki*

Copie

L

Relations commerciales
avec l'Egypte

Mimorey par Vich (Vaud), 31 août 1934

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre que la Division du Commerce du Département Fédéral de l'Economie Publique m'a adressée en date du 24 crt.¹

La contradiction qu'on a cru discerner entre le contenu de ma lettre du 25 écoulé et celle du 1^{er} juin 1933¹ n'existe pas à mon avis. Selon moi, la seconde en date de ces lettres ne fait que confirmer la précédente. Dans les deux, je fais en effet ressortir que le moyen le meilleur d'obtenir du Gouvernement égyptien certaines concessions, notamment en ce qui concerne les importantes adjudications gouvernementales de matériel électro-mécanique², serait de pouvoir exploiter notre situation d'importants acheteurs de coton égyptien.

1. Non retrouvé.

2. Cf. à ce propos la lettre de W. Stucki au Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, du 5 septembre:

Ende Juni dieses Jahres meldete uns die Firma Gebrüder Sulzer in Winterthur, sie sei für die Lieferung von Dieseltriebwagen an die ägyptischen Staatsbahnen in scharfem Konkurrenz-kampf mit der ungarischen Firma Ganz in Budapest gestanden. Der Auftrag sei dann an diese ungarische Firma erteilt worden und zwar offenbar aus dem Grunde, dass die Ungaren Baum-wolle, die sie 1930 in Ägypten gekauft hatten, nie bezahlten und sich dann Ägypten gezwungen sah, sich durch die fraglichen Wagenbestellungen bezahlt zu machen. Die Vertretung von Sulzer in Kairo erwähnte, dass Deutschland ein ähnliches Vorgehen einleite, um seinen Export nach Ägypten zu begünstigen. [...]

Or, est-il réellement certain, comme on me l'a laissé entendre il y a près de deux ans, que c'est là une arme qu'il nous est impossible d'utiliser? Le fait que d'autres pays s'en sont servi avec succès me fait, malgré tout, douter que nous ne puissions en faire autant. L'Allemagne, notamment, appuya efficacement certaines de ses négociations par l'engagement de remplacer d'importantes acquisitions de coton américain par un achat de coton égyptien. Une négociation analogue eut lieu, sauf erreur, avec la France l'hiver dernier. Or, si certains Etats arrivent à imposer à leurs industries l'emploi de coton égyptien en place de coton américain, n'y a-t-il pas lieu de supposer que l'opération inverse puisse être envisagée? Les broches suisses, nous a-t-on dit, sont exclusivement disposées pour travailler le coton à longue fibre. Mais les filateurs auxquels le Gouvernement allemand imposa un achat exceptionnel de coton égyptien devaient, je présume, s'adonner antérieurement au filage du coton américain à courte fibre. Il semble donc leur avoir été aisément de passer de l'un à l'autre.

L'opinion égyptienne, que notre industrie dépend entièrement du coton égyptien, s'est, au cours de ces dernières années, si bien établie, que je crains fort qu'une menace de changement ne suffirait pas et qu'un commencement d'exécution deviendrait probablement nécessaire. Mais le résultat pourrait, je crois, valoir un sacrifice momentané.

J'admet volontiers que les filateurs suisses considéreront sans enthousiasme une telle intrusion dans leurs affaires; mais il s'agit ici de l'intérêt général de notre exportation déclinante dans un pays auquel nous achetons infiniment plus que nous ne lui vendons et qui, en outre, est extrêmement sensible et attentif à n'importe quelles variations de son marché cotonnier, base de toute son économie nationale.³

[...]

ANNEXE

E 7110 1/131

*Le Vice-directeur de la Division du Commerce du Département de l'Economie publique, J. Hotz,
au Président de la Commission commerciale suisse au Caire, E. Trembley*

Copie

L

Relations commerciales avec l'Egypte

Berne, 9 octobre 1934

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous n'avions pas manqué de communiquer le contenu de votre lettre du 31 août dernier⁴ au Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie à Zurich. Celui-ci s'est adressé à son tour à l'Union suisse des maîtres filateurs, tisserands et doubleurs de coton. Il en a reçu la réponse suivante:

«Sie ersuchten uns um Auskunft, ob und welche Restriktionen im Import von ägyptischer Baumwolle nach der Schweiz möglich wären, um dadurch Ägypten zu vermehrtem Ankauf schweizerischer Fabrikate zu zwingen. Dazu ist einmal zu bemerken, dass der Gesamtkonsum ägyptischer

3. Sur la réaction des filateurs suisses à la proposition de Trembley, cf. annexe au présent document.

4. Cf. document principal.

Baumwolle in der Schweiz höchstens ca. 4% der ägyptischen Ernte ausmacht und Ägypten diese 4% von seinem Totalexport natürlich nicht in gleichem Masse interessieren wie die 15%, welche z. B. Deutschland abnimmt, oder der noch viel grössere Prozentsatz Englands. Mindestens die Hälfte der ca. 40 000 Ballen, die die Schweiz importiert, können zur Zeit durch *keine andere Faser* ersetzt werden, die andere Hälfte schon, aber derzeit nur unter erheblichen preislichen Opfern. Wenn nun die Schweiz die restlichen 2% oder 20 000 Ballen nicht beziehen würde, könnte Ägypten diese Baumwolle mit Leichtigkeit anderwärts unterbringen. Diese Anzahl Ballen sind 6,6 Millionen kg und mit 8 Rp. per kg Preisdifferenz gegenüber gleichwertiger amerikanischer oder exotischer Baumwolle ergäbe dies eine Mehrbelastung für die schweizerische Baumwollspinnerei von mindestens einer halben Million Franken per Jahr. Es würde nur einen Teil der Spinnereien betreffen, für welche eine solche Belastung in den derzeit prekären Verhältnissen nicht tragbar wäre.

Bestrebungen, als Kompensation für Baumwollkäufe Baumwollwaren zu beziehen, sind soviel uns bekannt ist, von Seite Italiens unternommen worden. Hierzu ist aber zu bemerken, dass in Ägypten die Industrialisierung für Massenwaren starke Fortschritte macht, es ist auch bereits eine Kattundruckerei in Alexandrien im Betriebe (Schweizerdirektion). Man zahlt 35% Wertzoll, trotzdem überschwemmen die Japaner das ganze Land und unterbieten die mit Verlust arbeitenden einheimischen Betriebe. Japan ist aber ein derart bedeutender Kunde von ägyptischer Baumwolle geworden, dass man sich noch nicht klar ist, wie dagegen aufgetreten werden kann. Am ehesten sollten, unter Hinweis auf unsere stark passive Handelsbilanz, Regierungslieferungen erreichbar sein. Deutschland ist in der gleichen Lage wie wir und da es noch, soviel wir wissen, Lst. Eg.⁵ 800 000.— für gelieferte Baumwolle schuldet, wird die ägyptische Regierung in erster Linie dieses Land für derartige Lieferungen, soweit die Engländer dies zulassen, berücksichtigen müssen. Die Schuldnerländer sind, wie dies das ungarische Beispiel beweist, in einer bevorzugten Stellung.

Wir sind durchaus der Meinung, dass jede Industrie in der Schweiz verpflichtet ist, ihren Import womöglich in den Dienst des Exportes zu stellen. Dies wird aber nur in verhältnismässig wenigen Fällen praktisch durchführbar sein. Die Hälfte der schweizerischen Spindeln müsste, wenn keine ägyptische Baumwolle mehr eingeführt werden könnte, stillgelegt werden und die andere Hälfte kauft diese Baumwolle nur, wenn sie preislich vorteilhafter ist als entsprechende amerikanische oder exotische Ware. Das wissen die massgebenden Persönlichkeiten in Ägypten und sie haben sich in vorbildlicher Weise in Ober-Ägypten auf Massenproduktion eingestellt und bekämpfen die amerikanische Baumwolle auf diese Weise mit gutem Erfolg.

Es ist also nach unserer Ansicht ausgeschlossen, in dieser Richtung viel für unsern Export zu erreichen.»

Il résulte de ce qui précède qu'au moins la moitié du coton égyptien importé en Suisse est d'une qualité qui ne peut être trouvée dans d'autres pays. L'autre moitié pourrait par contre être acquise ailleurs qu'en Egypte, mais à un prix supérieur. La différence se monterait à plus d'un demi-million par an. Cette différence frapperait notamment des filatures qui se trouvent déjà dans une situation précaire, par suite de la crise actuelle. D'autre part la quantité de coton égyptien qui pourrait être remplacée par du coton d'autres provenances, ne représente que le 2% environ de l'exportation totale de coton d'Egypte, alors que les achats allemands par exemple atteignent le 15%.

Il ne serait dès lors guère possible de remplacer une partie de nos acquisitions de coton égyptien par un achat de coton américain conformément à votre suggestion. Nous sommes néanmoins très volontiers disposés à discuter la question de vive voix avec vous, si vous le jugez utile.

5. *Livres égyptiennes.*